



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 28 juillet 2021 à 19 h 00.

Sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller

Sont absents :

Monsieur Lawrence Hall, conseiller
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

La séance sera tenue et elle est enregistrée par la directrice générale. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus d'un mètre de distance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation – Appel d'offres pour le contrôle qualitatif des travaux de reconstruction de la rue de la Plaisance, rang St-Philippe et route Goupil
5. Autorisation – Contrat de gré à gré pour la surveillance de chantier de la rue de la Plaisance, rang St-Philippe et route Goupil
6. Autorisation d'un emprunt temporaire – Demande à Caisse Desjardins
7. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
8. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 00.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2021-07-224

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-07-225

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Autorisation – Appel d'offres pour le contrôle qualitatif des travaux de reconstruction de la rue de la Plaisance, rang St-Philippe et route Goupil

2021-07-226

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin du service pour le contrôle qualitatif (analyses de granulométrie et de compaction) des travaux de reconstruction de la rue de la Plaisance, rang St-Philippe et de la route Goupil durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ira en appel d'offres sur le site de SEAO;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions sur le site SEAO pour le contrôle qualitatif des travaux de reconstruction de la rue de la Plaisance, rang St-Philippe et de la route Goupil en août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation – Contrat de gré à gré pour la surveillance de chantier de la rue de la Plaisance, rang St-Philippe et route Goupil

2021-07-227

CONSIDÉRANT QUE Groupe Civitas, service d'ingénierie connaît et maîtrise bien le dossier de reconstruction de la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin d'un service de surveillance de chantier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité octroi le contrat à Groupe Civitas, service d'ingénierie pour la surveillance de chantier des travaux de reconstruction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Autorisation d'un emprunt temporaire 3 527 395 \$ – à Caisse Desjardins

2021-07-228

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer ses fournisseurs pour les travaux de reconstruction de la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière de 3 388 474\$ dans le cadre du programme PAVL- volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n° 237 N.S. au montant de 3 527 395\$ a été approuvé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1093 du code municipal du Québec toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine; et qu'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire une demande d'emprunt temporaire avec l'institution financière Caisse Desjardins pour un montant de 3 527 395 \$.

QUE le conseil mandate le maire, M. Vincent Desrochers ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Joanne Giguère pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

8. Levée de l'assemblée

2021-07-229

Sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière